

Résolution générale

La CEF de la FNEC FP-FO se réunit alors que l'état d'urgence est maintenu en France depuis un an. Utilisant largement la situation sanitaire, le gouvernement poursuit sa politique de destruction des acquis et des droits. Dans le secteur privé, les salariés sont confrontés à une vague de licenciements sans précédent alors que les actionnaires des entreprises du CAC 40 viennent de percevoir 35,9 milliards de dividendes pour l'année 2020. Les suppressions de postes se poursuivent dans les services publics. Le gouvernement accentue encore les mesures liberticides sous prétexte de « protéger » la population. Il poursuit les regroupements et fusions d'hôpitaux qui suppriment des lits par centaines.

La CEF exige, avec sa confédération, le retrait de l'état d'urgence et de toutes les mesures attentatoires aux libertés fondamentales (loi de sécurité globale, fichage des militants syndicaux, loi séparatisme...). Elle appelle tous ses syndicats à s'associer aux initiatives contre les lois liberticides, en particulier les 16 et 20 mars.

La même logique est à l'œuvre à l'Éducation nationale, dans l'enseignement supérieur et la recherche, à la culture. Loin de répondre aux revendications urgentes et immédiates des personnels (obligation de l'employeur en termes de santé et sécurité : réunion des CHSCT, fourniture des masques adaptés, dépistage, vaccination pour les personnels qui en font la demande, réel suivi médical des personnels, abrogation du jour de carence avec effet rétroactif... ; recrutement immédiat des personnels nécessaires pour assurer les remplacements et améliorer les conditions de travail), les ministres Blanquer et Vidal continuent de s'en prendre au droit à l'instruction, aux diplômes nationaux et aux garanties statutaires. La ministre Bachelot maintient la fermeture des musées.

La CEF revendique l'ouverture des universités et des musées. Elle s'oppose à toute forme de télétravail imposé et revendique la réouverture de tous les services afin que les personnels qui le souhaitent puissent rejoindre leur lieu de travail.

Dans cette situation et malgré la pression qui s'exerce sur les personnels, la mobilisation engagée le 26 janvier ne faiblit pas. Dans de nombreux départements, les personnels, avec bien souvent parents d'élèves et élus, se rassemblent pour exiger l'arrêt des fermetures de postes, de classes, et les ouvertures nécessaires.

La CEF appuie les initiatives prises par les personnels dans lesquelles les syndicats de la fédération prennent toute leur place.

Elle invite tous les personnels à participer aux réunions syndicales, à se regrouper pour faire valoir les revendications. Un préavis de grève a été déposé par la FNEC FP-FO pour couvrir toutes les initiatives.

.../...

1) Recrutement immédiat de personnel et création des postes nécessaires

Alors que les postes manquent partout (enseignants, administratifs, médico-social, personnels Jeunesse et Sports...), les mobilisations imposent des premiers reculs avec certaines fermetures annulées. Les 1800 suppressions de postes dans le second degré et la dotation insuffisante du premier degré, qui aboutit à des centaines de fermetures de classes, ne passent pas.

Le gouvernement est fébrile et sous pression, comme en témoigne la volte-face sur les engagements devant le Sénat. En effet, Madame Elimas, secrétaire d'État à l'éducation prioritaire, annonce « aucune fermeture de classe dans les communes de moins de 5000 habitants sans l'accord du maire » puis est finalement dédite par le ministre, provoquant la colère des élus.

Le ministre a annoncé que les enseignants contractuels et les AED recrutés en novembre sur des contrats de 3 mois verraient leurs contrats renouvelés jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cependant, il est indiqué dans les académies que tous ne le seront pas, que les contrats seraient renouvelés du 1er mars au 31 mai, soit avec une interruption pendant les vacances d'hiver et une fin de contrat avant la fin de l'année scolaire. La CEF exige que ces contrats soient renouvelés sans aucune interruption depuis la fin du dernier contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire. La CEF revendique que ces contractuels soient stagiaires et titularisés.

La nécessité de procéder au remplacement des enseignants absents et de baisser les effectifs d'élèves dans les classes reste plus que jamais d'actualité. Pour la CEF, cela ne peut passer que par la réembauche immédiate des contractuels et par un recrutement massif de personnels sous statut, par le biais des listes complémentaires du concours, en les réabondant si nécessaire. La CEF revendique un plan de titularisation pour tous les enseignants contractuels qui le souhaitent.

Par ailleurs, les postes vacants Jeunesse et Sports depuis l'intégration de ce secteur à l'Éducation nationale ne sont toujours pas pourvus, mettant les personnels dans des situations de tension au travail inacceptables.

Alors que le ministre a rendu plus de 200 millions au budget, il poursuit les suppressions de postes. Les suppressions de postes dans le second degré sont le produit des mesures et réformes Blanquer :

deuxième HSA et réforme du lycée pour supprimer, en masse, des heures postes. Dans les lycées, ce sont des centaines d'heures par établissement supprimées depuis 2 ans.

La CEF revendique l'arrêt de ces mesures, l'annulation des fermetures de classes, la création de tous les postes nécessaires et le recrutement statutaire rapide de personnels sur les postes vacants.

2) Abandon du « Grenelle », augmentation générale des salaires sans contrepartie

La CEF réaffirme sa revendication salariale : ouverture de négociations pour l'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice ; augmentation indiciaire de 183 € net mensuel pour tous immédiatement comme les personnels hospitaliers et sans contrepartie.

Le gouvernement a publié une ordonnance le 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique. Cette ordonnance prévoit une participation directe de l'employeur à la protection sociale complémentaire de 50% du panier de soins de la complémentaire santé pour tous. La ministre de la Fonction publique parle de 15 € par agent et par mois dès 2022. Pourtant en 2022, le budget prévu pour mettre en place cette participation de l'employeur est de 0 €. Dès lors se pose la question du financement : sur la masse salariale ? En prenant sur les fonds alloués à l'action sociale ? En diminuant l'aide apportée aux mutuelles ? Des discussions vont se mener au niveau de la fonction publique. La CEF restera vigilante sur ce dossier lourd de dangers sur les statuts et les rémunérations, en particulier sur l'exigence d'un budget dédié, le traitement des retraités (pensionnés) et l'adhésion volontaire.

Le « Grenelle » du ministre Blanquer maintient le gel des salaires pour l'immense majorité des personnels et ouvre la voie à une déréglementation généralisée. La CEF se félicite à ce titre que le ministre n'ait obtenu aucune voix favorable à son projet de « revalorisation » lors du comité technique ministériel du 25 février.

La synthèse des ateliers du « Grenelle », auxquels la FNEC FP-FO n'a pas participé, confirme totalement les orientations ministérielles que nous n'avons cessé de dénoncer et de combattre. Les maîtres mots sont territorialisation, autonomie, déréglementation.

Dès les premières lignes de la synthèse, on peut lire : « L'importance du champ réglementaire et la verticalité de l'organisation ont longtemps été un obstacle à l'autonomie de l'établissement dans le système éducatif français. L'établissement est un lieu où l'on applique des règles, mais il doit être aussi un lieu qui produit ses propres règles. »

Toutes les mesures proposées s'articulent pour affaiblir le statut national et avancer de manière décisive vers un management local de type privé : recrutement local et expérimentation, individualisation des carrières, régimes indemnitaires « au mérite », un statut pour les directeurs d'école qui évaluent leurs collègues, renforcement de l'accompagnement PPCR comme outil de flicage permanent, pilotage par l'évaluation et obligation de résultat, fusion des corps d'inspections en un corps unique d'« inspecteurs territoriaux », lettres de missions pour que des enseignants assument des fonctions d'inspection ou de chefs d'établissement, mise en place de « RH de proximité » véritable DRH comme dans le privé...

La CEF exige l'abandon de toutes ces mesures et projets. La CEF exige également l'abandon de la proposition de loi Rilhac qui constitue un premier pas vers la mise en place d'un statut de directeur d'école supérieur hiérarchique, rejeté par les personnels, et se félicite du communiqué SNUDI-FO, SNUIPP-FSU, CGT-Education et SUD-Education portant cette exigence.

Cette logique de territorialisation est pleinement connectée avec la multiplication d'expérimentations et dispositifs dans l'Éducation prioritaire. Ainsi, les Cités éducatives, les Territoires Éducatifs Ruraux et les Contrats Locaux d'Accompagnement ont pour objectif de s'étendre en lieu et place d'une éducation prioritaire labellisée créant des droits nationaux (indemnités, effectifs...).

La CEF invite les instances à prendre connaissance du dossier « Expérimentations dans l'Éducation nationale à travers l'éducation prioritaire » élaboré par le SF. La CEF revendique l'abandon des expérimentations mettant en œuvre l'État régional, le maintien et l'élargissement des labellisations Éducation prioritaire dans un cadre national.

3) Baccalauréat national

Pour la deuxième année consécutive, le ministre de l'Éducation nationale généralise le contrôle continu. La publication, début février, d'un guide « Évaluation dans le cadre du contrôle continu, Baccalauréat 2021, Terminales générales et technologiques » qui

prétend « préciser le cadre solide au sein duquel le contrôle continu permettra à la fois de garantir la pleine légitimité du baccalauréat comme examen national et la confiance que les établissements d'enseignement supérieur peuvent avoir dans l'évaluation menée par les enseignants dans les lycées » sonne comme une énième provocation. Au même moment, les modalités des épreuves des candidats hors contrat et CNED sont révélées : des épreuves terminales aux sujets aménagés. Il est donc possible de mettre en place les conditions d'épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes pour tous les candidats. La CEF réaffirme son attachement aux épreuves terminales et nationales dont elle demande le rétablissement. Elle considère que défendre le baccalauréat, c'est défendre les programmes et les horaires nationaux de l'école, c'est aussi défendre les diplômes nationaux et les garanties collectives. Défendre le baccalauréat, comme premier grade universitaire, c'est aussi défendre l'existence des universités publiques et l'accès de tous les bacheliers à la filière de leur choix. La CEF réaffirme la revendication d'abandon de Parcoursup. Elle invite ses structures à apporter l'aide nécessaire à l'action commune, en lien avec les UD, pour la défense du baccalauréat et pour l'abrogation de la réforme du lycée.

4) LDG

La CEF alerte les syndicats de la fédération au sujet du recours à des « experts » pour l'examen des dossiers des campagnes de promotions des 3 filières BIATSS (ATSS, ITRF et BIB) et de la filière PTP (personnels techniques et pédagogiques de Jeunesse et Sports). Ces « experts » seraient désignés par la DGRH, aux ordres de l'administration, valorisés lors de leur propre évaluation et pourraient même être extérieurs au ministère concerné. Ils ne pourront donc qu'être partiels en appliquant des critères partiels, ceux de la direction.

La CEF s'oppose au principe des « experts », procédé qui ne demande qu'à s'étendre à d'autres corps. Elle réaffirme sa revendication de rétablissement des compétences des CAP et d'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique. La CEF réaffirme aussi son attachement indéfectible au paritarisme au travers des compétences des CAP. Sans les CAP, il n'y a plus aucune règle de gestion collective garantie. Revendiquer le maintien de toutes les prérogatives des CAP, c'est défendre le statut général de la Fonction publique et les statuts particuliers. C'est empêcher les recrutements, les

promotions et les mutations par copinage et clientélisme.

Par ailleurs, la CEF dénonce la mise en place de la « RH de proximité » destinée à évincer les représentants des personnels.

5) Loi 4D

La CEF se félicite du recul du gouvernement sur le transfert des médecins et infirmiers scolaires. Elle dénonce la mise en place d'une double tutelle État/collectivité territoriale sur les adjoints-gestionnaires. La CEF demande le retrait du projet de loi et plus particulièrement l'article 32 qui prévoit cette double tutelle.

6) Enseignement supérieur et recherche

La CEF condamne l'entreprise de liquidation des universités qui livre des dizaines de milliers d'étudiants à la misère et à un avenir incertain. Elle demande la réouverture immédiate des universités.

La CEF rappelle son attachement indéfectible à l'enseignement universitaire public, aux libertés académiques et aux franchises universitaires. Elle condamne donc sans réserve la campagne honteuse visant à opérer une surveillance policière de la recherche à travers la commission d'enquête annoncée par la ministre Vidal. La CEF se félicite du courrier de la FNEC FP-FO en demandant le retrait. La CEF demande l'abrogation de la loi de programmation de la recherche qui remet également en cause les libertés académiques, institutionnalise le recrutement par contrat et le contrat de projet, supprime la qualification nationale statutaire pour les professeurs et permet d'y déroger pour les maîtres de conférences.

7) INSPE, concours, oral de titularisation

La CEF condamne la réforme de la formation des enseignants qui affaiblit considérablement la formation disciplinaire, contractualise les étudiants de master, payés 670 euros pour servir de moyens de remplacement en situation de responsabilité de classe, supprime la réduction de service prévue pour les fonctionnaires stagiaires, aggrave la paupérisation de la profession et généralise le recrutement précaire. Elle demande l'abandon de l'oral de titularisation qui constitue, au nom de la pandémie, un premier pas vers la mise en œuvre de la réforme.

La CEF se félicite de l'appel à l'initiative de l'AG inter INSPE et de 11 organisations syndicales (FNEC FP-FO, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNE-SUP-FSU, SNEP-FSU, FERC-CGT, CGT éducation, SIA-Inspecteurs d'académie, Solidaires, SUD, UNEF) à la mobilisation pour le retrait de la réforme.

8) AESH et enseignement spécialisé

Dans de nombreux départements, les AESH, avec la FNEC FP-FO, s'organisent pour la satisfaction de leurs revendications. De nombreux AESH intègrent les instances des syndicats de la FNEC FP-FO et y prennent toute leur place. Ils exigent un vrai statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL. La mise en place des PIAL constitue une dégradation sans précédent des conditions de travail des AESH comme des personnels enseignants.

Pour les AESH, les PIAL, c'est l'aggravation de la précarité et l'impossibilité d'exercer pleinement leurs missions. La CEF demande l'abandon des PIAL. Elle exige, pour les AESH, un temps complet à 24h, payé 100%, pour tous les AESH qui le souhaitent. Elle exige également leur intégration dans un corps de la Fonction publique. Elle se félicite :

- des mobilisations (rassemblements, grèves...) regroupant AESH, mais aussi des enseignants dans les départements pour exiger l'abandon des PIAL, un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH ;
- de l'appel intersyndical à la grève le 8 avril sur ces revendications (FNEC FP-FO, CGT, SUD, FSU, SNCL, et SNALC);
- des initiatives des syndicats FO qui ont permis d'arracher des évolutions salariales mêmes modestes.

Elle invite ses structures à poursuivre les réunions et les campagnes d'adhésion.

Elle appelle à développer les initiatives locales, tournées d'écoles, si possible en commun AESH/enseignants, organisation de stages AESH dans un cadre fédéral, et rappelle que la fédération a publié un matériel important pouvant servir de support.

La CEF rappelle son attachement à l'enseignement spécialisé. Chaque élève doit pouvoir être pris en charge en fonction de la nature et du degré de son

handicap. La CEF demande le rétablissement des établissements spécialisés et la création de places et de postes d'enseignants spécialisés à la hauteur des besoins.

9) AED

La CEF soutient la mobilisation des AED livrés à la précarité et à des salaires inférieurs au SMIC. Elle invite ses structures à être à leurs côtés, à leur proposer l'adhésion FO et à apporter toute aide nécessaire à leur mobilisation. Elle soutient leurs revendications : un vrai statut, un vrai salaire, accès aux mêmes primes que les autres personnels de l'éducation (prime REP, REP+, Prime informatique...), création des postes nécessaires pour satisfaire les besoins des vies scolaires dans les établissements.

10) Jeunesse et sports

La CEF rappelle son exigence de rétablissement d'un ministère Jeunesse et sports de plein exercice. La CEF invite les syndicats départementaux à prendre connaissance de la résolution spécifique annexée à cette résolution.

11) Culture

Depuis le premier jour du premier confinement, tous les personnels de la Culture sont sacrifiés. Aux pertes de rémunération s'ajoute la perte de sens de ne plus exercer leurs missions envers les publics. Il faut permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir reprendre leur travail, sans l'imposer à ceux qui ne le souhaitent pas. Le Syndicat National des Affaires Culturelles Force Ouvrière (SNAC-FO) revendique la réouverture immédiate des musées et des monuments.

Un véritable repyramidage de l'ensemble de la filière surveillance est essentiel au ministère de la Culture. Notamment au Louvre où FO exige la promotion des agents Poste de Contrôle jour au grade supérieur d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

La Fédération soutient le SPCP FO qui s'oppose à la fermeture totale du Centre Georges Pompidou pour travaux pendant 4 ans. Seule une fermeture partielle sur 7 ans permettra de garantir le statut et la présence des personnels sur site.

12) AFPA

La CEF constate qu'à l'AFPA, après le PSE qui a été annulé par la cour d'appel de Versailles, la casse continue. La baisse des effectifs ne suffit plus, la direction sur demande des tutelles passe à la vitesse supérieure. Après la vente de certains centres, la cession de certains hébergements la direction s'attaque aux personnels de la restauration. Ce sont 189 salariés qui sont concernés par un projet de transfert de contrat vers des entreprises de restauration externes. La vente à la découpe de l'AFPA bat son plein.

La CEF invite tous les syndicats de la FNEC FP-FO à se mettre en relation avec les camarades de l'AFPA pour renforcer les implantations et porter les revendications pour la sauvegarde du service public de la formation professionnelle et ses salariés.

13) Élections TPE

La CEF invite les syndicats de la Fédération à s'inscrire dans les dispositifs mis en place dans les UD pour faire voter FO aux élections dans les Très Petites Entreprises (TPE) du 22 mars au 6 avril afin de renforcer la représentativité de la confédération FO.

14) Syndicalisation – développement – Élections

La CEF décide de lancer la campagne pour les élections 2022 en lien avec un plan ambitieux de développement de la syndicalisation. Voir résolution dédiée jointe.

Adoptée à l'unanimité